Département
Du Pas-de-Calais

Arrondissement de
LENS

Canton de **LEFOREST**

VILLE DE DOURGES

MAIRIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

DÉCISION N° 2026 - 40

MARCHE POUR LA REQUALIFICATION D'UNE ANCIENNE BRULERIE DE CAFE SUR LA COMMUNE DE DOURGES. AVENANT N°2 – LOT N°13

Le Maire de la Ville de DOURGES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération municipale en date du 07 avril 2026 prise en application dudit article L. 2122-22 par laquelle le Conseil Municipal délègue au Maire ses pouvoirs pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au Budget »,

VU la décision 2025-23 en date du 25 juin 2025 relative à la requalification d'une ancienne Brûlerie de Café sur la commune de Dourges.

VU la décision 2026-26 en date du 01 juillet 2026 relative à la requalification d'une ancienne Brûlerie de Café sur la commune de Dourges, Avenant n°1 – Lot 13.

Considérant la nécessité d'apporter des travaux modificatifs suite au positionnement des parpaings biallais et le remplacement de l'évier réemploi,

DÉCIDE

Article 1 : Le présent avenant a pour objet de procéder à des modifications étant donné que la position des parpaings biallais a dû être décalée par rapport aux études, laissant ainsi une largeur de passage optimisée de 1.20 m puis le remplacement d'un évier réemploi.

Article 2 : Est signé l'avenant pour le marché sur procédure adaptée avec le prestataire suivant :

Lot 13 : CVC – Plomberie – Sanitaire
√ Entreprise MIROUX SARL sise 240 rue du Faubourg d'Arras – 59000 LILLE.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget de la Ville.

Lot 13 : Le montant de l'avenant est de 3 497,00 € HT.

REÇU EN PREFECTURE
le 04/11/2026
Application agréée E-legalite.com
22_DN-062-216202747-20261027-202640-AI

Le montant initial du marché étant de 395 550,00 € HT, le nouveau montant du marché est désormais de 399 047,00 € HT, soit une augmentation de 0,88 %.

Article 4 : L'avenant prend effet à compter du 27 octobre 2026.

Article 5 : Madame le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DOURGES, le 27 octobre 2026

Le Maire,
Monsieur Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE
le 04/11/2026
Application agréée E-legalite.com
22_DN-062-216202747-20261027-202640-AI